VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 10 mai 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 23 00028** du - 5 MAI 2023
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) 52 rue de Paris
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : Réfection des cheminées existantes et pignons

Sur un terrain sis 52 RUE DE PARIS
Cadastré AP65

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 5 MAI 2023

Le Maire

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
la 3ème adjointe au développement
et de l'urbanisme
Kati CABIROL

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 23 00028** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le - 5 MAI 2023

L'Appariteur,